

» d'entrer? Non, non, je ne souffrirai pas qu'il s'abaisse en
 » notre présence. Qu'on le reconduise dans son château, où
 » nous lui rendrons bientôt les honneurs que nous lui de-
 » vons. »

Crescentius retourna alors dans sa forteresse, où il se défendit avec le plus grand courage; enfin le château, dégarni de ses défenseurs, fut emporté d'assaut; tous ceux qui s'y trouvaient furent passés au fil de l'épée, et le brave Crescentius fut précipité du sommet de la tour, qui depuis porta son nom.

D'autres historiens racontent sur sa mort une partie des faits que nous avons rapportés sur celle de l'antipape Philagathe. Moreri prétend que Crescentius fut simplement décapité, et que le cadavre fut traîné dans la boue et pendu à un arbre très-élevé. Il est difficile de se prononcer sur ces différentes versions; car les annales de cette époque du moyen âge ont passé par tant de mains intéressées à les altérer, qu'il est presque impossible de retrouver la vérité dans ces textes couverts d'interpolations ou d'erreurs, et il n'est aucun fait de l'histoire de l'Église pendant ce siècle qui ne soit brodé selon les caprices de l'imagination des auteurs contemporains.

GRÉGOIRE V

RÉTABLI SUR LE SAINT-SIÈGE.

BASILE ET CONSTANTIN,
 empereurs d'Orient.

ROBERT II,
 roi de France.

Rétablissement de Grégoire V sur le saint-siège. — On attribue à ce pape l'établissement des électeurs de l'empire. — Opinions des historiens sur cette importante question. — Second voyage à Rome de saint Abbon, évêque de Fleury. — Le pape fait présent d'une magnifique chasuble à cet abbé. — Rétablissement d'Arnoul sur le siège de Reims. — Gerbert est nommé archevêque de Ravenne. — Concile de Rome. — Rétablissement de l'évêché de Mersbourg. — Déposition d'Étienne, évêque du Puy en Velay. — Excommunication du roi Robert et de Berthe sa femme. — Superstitions de l'époque. — Mort du pape Grégoire V.

Quel que soit le genre de supplice qui ait été infligé à l'antipape Philagathe, il est certain qu'il fut chassé du trône de saint Pierre l'année 997, et que Grégoire V reprit aussitôt l'exercice de l'autorité pontificale. Le pape, désirant favoriser l'ambition de son oncle et se venger des Romains, rendit un décret qui transférait aux Allemands le droit d'élire les empereurs, privilège dont les Italiens avaient toujours été en possession jusqu'à cette époque. Ce pouvoir fut concédé aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et à trois princes séculiers, le comte palatin, le duc de Saxe et le mar-

quis de Brandebourg, qui formèrent le premier collège électoral. Mais ce fait est le plus obscur de l'histoire d'Allemagne, et celui sur lequel les protestants et les catholiques ont écrit avec le plus de partialité et d'emportement.

Jacques Lampadius, jurisconsulte german, ne reconnaît point Grégoire V ni Othon III pour fondateurs de cette institution, il l'attribue à Frédéric II; Otton de Frising assure qu'avant Grégoire VII, qui occasionna de très-grands troubles dans l'ordre de la succession en Allemagne, les empereurs étaient élus par les états, c'est-à-dire par les diètes; selon Trithème, Guillaume, comte de Hollande, fut le premier qui ait reçu la couronne et le sceptre de fer de la main des sept électeurs; Jean Frédéric Bockelman émet une opinion analogue, et suivant cet auteur, l'origine du septevirat électoral date de l'élection du comte Adolphe de Nassau. Enfin Maimbourg affirme avec raison, que tout ce qui a été écrit sur Othon et sur Grégoire relativement au droit d'élire les empereurs, peut être accusé d'inexactitude et d'erreurs.

Après la mort de Hugues Capet, le roi Robert, son fils et son successeur, épousa sa cousine Berthe, veuve de Eudes, comte de Blois et de Chartres, malgré les canons de l'Église qui défendaient les alliances entre parents; aussi le prince pour arrêter les censures ecclésiastiques s'empressa-t-il d'offrir de grosses sommes d'argent au saint-père. Mais comme la politique de l'empereur Othon s'opposait à la conclusion de ce mariage, le souverain pontife fut intraitable, et il menaça de frapper d'interdit le royaume de France si le roi ne quittait sur l'heure même sa cousine. Le superstitieux Robert, effrayé des suites de cette excommunication, envoya aussitôt

en Italie Abbon de Fleury afin de conjurer l'orage. Celui-ci se rendit à Spolète, où se trouvait alors le chef de l'Église, et il fut accueilli avec de grands honneurs à la cour pontificale: mais au lieu de plaider la cause du roi il s'occupa de ses intérêts personnels. Abbon reçut du jeune pape une magnifique chasuble, comme témoignage de haute estime; et Grégoire rendit un décret par lequel il concédait au monastère de Fleury le privilège d'être indépendant de l'évêque du diocèse, et de ne pouvoir être mis en interdit, lors même qu'on y mettrait toute la Gaule.

A son retour en France, Abbon obtint du roi le rétablissement d'Arnoul sur la chaire de Reims, et il donna au nouvel archevêque le pallium qu'il avait reçu des mains du saint-père. Dans ses lettres à Grégoire il rend compte de la fidélité avec laquelle il a exécuté les ordres de la cour de Rome; et il prie le pontife d'engager Arnoul à s'occuper davantage de ses devoirs, afin de réunir son clergé qui était dispersé, et pour faire rendre à son église les biens qu'elle avait perdus pendant la vacance du siège.

Gerbert, abandonné de Robert II, et dépouillé de ses dignités par l'injuste sentence du pape, se retira auprès de l'empereur, qui le fit métropolitain de Ravenne: le souverain pontife, qui n'avait poursuivi Gerbert que pour abaisser la couronne de France, s'empressa de confirmer l'élection du savant prélat; il lui envoya même le pallium et une lettre dans laquelle il renouvelait tous les anciens privilèges de cette métropole; il lui accorda également l'autorité sur les sièges de Montefeltro et de Plaisance.

Cette année le saint-père convoqua à Rome un concile qui

fut ouvert en présence de l'empereur : vingt-huit évêques avaient été réunis sous la présidence du chef de l'Église. On s'occupa du rétablissement de l'évêché de Mersbourg, qui avait été supprimé par Othon II; ensuite on s'occupa de la condamnation du roi Robert et de sa cousine, qui était l'objet principal de cette réunion. Les Pères rendirent huit décrets contre le roi; le premier portait que le prince devait se séparer immédiatement de sa parente, qu'il avait épousée contre les lois de l'Église, et le condamnait pendant sept années à la pénitence publique, que prescrivaient les Pères sur ce crime. La même excommunication fut lancée contre Berthe; contre Archambaud, archevêque de Tours, qui avait donné la bénédiction nuptiale; et enfin tous les prêtres qui avaient assisté à cette cérémonie furent suspendus de leurs fonctions jusqu'au jour où ils viendraient faire amende honorable devant le saint-siège.

Le concile déposa également Étienne, évêque du Puy en Velay, qui avait été consacré par Gui son oncle et son prédécesseur, sans le consentement des clercs et des laïques, et qui avait été ordonné par deux prélats étrangers à sa province. On fit la défense expresse au roi Robert d'accorder sa protection au prélat déposé; et on lui enjoignit de prendre des mesures pour appuyer l'élection nouvelle que le peuple et les ecclésiastiques de ce diocèse devaient faire.

Malgré les menaces et les défenses de Rome, Robert ayant voulu maintenir Étienne sur le siège du Puy en Velay, et continuer ses relations intimes avec sa femme la reine Berthe, tous deux furent excommuniés solennellement : Grégoire V mit le royaume de France en interdit; le service divin fut

interrompu dans toutes les provinces; les fidèles furent privés des sacrements et les morts restèrent sans sépulture. La superstition à cette époque était si grande, que personne n'osait approcher du roi; deux serviteurs lui tendaient à l'extrémité d'une perche les mets qui étaient destinés à sa table, et jetaient au feu tous les vases dont il s'était servi. Pierre Damien assure que pendant cette excommunication il naquit du mariage sacrilège de Robert et de Berthe un monstre qui avait la tête et le cou d'une oie!

Enfin, après trois ans de souffrances, le roi fut contraint d'obéir au pape et de répudier sa cousine!

Robert était un prince faible, pusillanime; il reconnut dans la suite qu'il devait tous ses malheurs à saint Abbon, qui au lieu de solliciter à Rome la confirmation du mariage de son souverain, s'était occupé de ses intérêts particuliers, sans s'inquiéter des malheurs du royaume. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les prêtres comme les moines ont-ils jamais pensé à autre chose qu'à augmenter leurs revenus en sacrifiant les intérêts des peuples, des rois et de la religion!

Ainsi Grégoire V, pendant un règne de deux ans et neuf mois, fit un mal irréparable à l'Italie en lui enlevant l'élection des empereurs, bouleversa l'Espagne, et prépara de grands désastres pour la France en abaissant la royauté et en la soumettant à la puissance sacerdotale; enfin il mourut le 18 février, en 999.

Pour étendre également sa domination sur l'Espagne, Grégoire avait censuré Bermond II, souverain du royaume de Léon. Ce prince, qui régnait depuis l'année 982, s'était attiré la haine du clergé par l'arrestation de Gondeste, évêque

d'Oviédo, et par celle d'Athaulfe, évêque de Compostelle, tous deux accusés de crimes énormes. Son amour pour la justice lui devint funeste; car plusieurs des prêtres qu'il avait chassés de sa cour, à cause de leur complicité dans les faits reprochés aux prélats, se réfugièrent auprès d'Issem, roi de Cordoue. Par leurs conseils, Mahomed Almansor, premier ministre de ce souverain, entreprit la conquête du royaume de Bermond, et ces renégats conduisirent les ennemis jusque sous les murs de Léon, qui fut prise d'assaut et réduite en cendres. La ville d'Astorga éprouva le même sort; les églises furent ravagées, les monastères brûlés, les religieuses violées et égorgées; pendant plusieurs années, ce malheureux pays fut réduit à un tel état de misère, que des provinces entières étaient devenues de vastes déserts. Mais Garcia le Trembleur, roi de Navarre, et Garcia Fernandez, comte de Castille, étant venus au secours des états de Léon, remportèrent sur les Arabes une victoire éclatante, refoulèrent ces peuples jusqu'à Cordoue, et rétablirent la paix et la prospérité dans le royaume de Léon.

HISTOIRE POLITIQUE

DU DIXIÈME SIÈCLE.

Désordres de l'Église et de l'empire. — Alexandre empereur d'Orient. — Il veut faire mutiler son neveu Constantin Porphyrogénète. — Débauches monstrueuses d'Alexandre. — Il fait couvrir les statues du Cirque d'ornements sacerdotaux. — Mort singulière de ce prince. — Constantin VII est couronné empereur. — L'amiral Romain épouse l'impératrice Zoé. — Il est associé à l'empire. — Caractère bizarre de Constantin. — Il protège les arts et les sciences. — Il meurt empoisonné par son fils. — Romain le Jeune, empereur. — Ses débauches et ses cruautés. — Il meurt épuisé par les excès. — Nicéphore II est nommé empereur avec Basile II et Constantin VIII. — Nicéphore est excommunié. — Ses lois contre les évêques. — Il veut faire déclarer saints tous les soldats morts sur le champ de bataille. — L'impératrice Théophanie fait assassiner son mari. — Jean Zimiscès est proclamé empereur. — Le patriarche Polyeucte lui refuse l'entrée de l'église. — L'empereur fait de grandes donations au clergé et se réconcilie avec le patriarche. — Zimiscès est empoisonné par l'eunuque Basile. — Basile et Constantin VIII gouvernent seuls l'empire. — Affaires politiques en France. — Charles le Simple. — Son caractère. — Robert conspire contre le roi. — Charles se réfugie en Allemagne, et ensuite chez Herbert, qui le retient prisonnier. — Débauches du roi. — Hugues le Grand refuse la couronne de France. — Raoul monte sur le trône. — Mort de Raoul. — Louis d'Outre-mer. — Institution du droit d'aînesse. — Le